

# Procès Verbal du Conseil Municipal de SAINT AQUILIN du vendredi 7 Avril 2023

L'an deux mille vingt et trois , le Conseil Municipal de Saint Aquilin, dûment convoqué en date du 3 Avril 2023 , s'est réuni en session ordinaire à la salle de fêtes de la commune, sous la présidence de Madame Annie Lespinasse maire.

**Sont présents** : Annie Lespinasse, Michel Courbalay, Jean Marc Vergnes, Fanny Parade, Annie Roby, Dany Desmaison, Philippe Cherchouly, Alain Soudeix,

**Absent(s) excusé(s)** : Aurélie Neumann, Pascale Paternault

**Absent non excusé** : JP Goulet

**Sont invités** : Monsieur Bruno de VENCAY Inspecteur divisionnaire des finances publiques et Pauline LOSMEDE secrétaire de Mairie de St Aquilin

En préambule à la présente séance, Mme le Maire propose à Daniel DESMAISON d'assurer le secrétariat de la séance, celui-ci acceptant cette mission.

Mme le Maire remercie Monsieur de Vencay d'avoir bien voulu répondre à son invitation de participer à cette réunion du Conseil Municipal et présente aux membres du Conseil Pauline LOSMEDE, la nouvelle secrétaire de mairie

Après avoir remercié les conseillers de leur participation, madame le maire présente l'ordre du jour auquel elle propose d'ajouter deux points :

- « Rénovation du parc des luminaires d'éclairage public » à l'unanimité,
- Présentation par monsieur de Vencay des fiches financières de la commune au 31/12/2022

Ces 2 ajouts sont acceptés, et l'ordre du jour est ainsi modifié :

- 1) Lecture du procès verbal du précédent conseil,
- 2) Présentation des fiches financières par Monsieur de Vencay
- 3) Affectation des résultats de l'exercice 2022
- 4) Délibération portant fixation des taux d'imposition pour 2023
- 5) Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6252 « fêtes et cérémonies »
- 6) Délibération relative à la prise en charge de dépenses du budget annexe par le budget principal
- 7) Délibération approuvant les budgets primitifs
- 8) Validation des entreprises retenues pour les différents lots du projet « Maison de vie collective »
- 9) Rénovation du parc des luminaires d'éclairage public.

## Questions diverses

## Point n°1 : Vote du procès verbal du précédent conseil,

Madame le maire demande au Conseil si il y a des remarques sur le PV du 10 mars envoyé par mail pour lecture. Aucune question n'étant soulevé madame le maire passe au vote.

**Le PV du Conseil Municipal du 10 mars est adopté à l'unanimité.**

## Point n°2 : Présentation des fiches financières par Monsieur de Vencay

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b> FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Total des produits de fonctionnement = A</b>	259 862	552	891	848	846
Produits de fonctionnement CAF	259 862	552	870	825	821
dont : Impôts locaux	117 488	249	345	297	285
Fiscalité reversée par les GFP	-139 943	-297	15	40	49
Autres impôts et taxes	32 685	69	102	100	90
Dotation globale de fonctionnement	163 632	347	196	180	156
Autres dotations et participations	10 095	21	58	71	81
dont : FCTVA	0	0	2	4	4
Produits des services et du domaine	46 551	99	74	56	74
<b>Total des charges de fonctionnement = B</b>	170 409	362	685	673	669
Charges de fonctionnement CAF	168 208	357	655	642	632
dont : Charges de personnel (montant net)	101 684	216	278	253	228
Achat et charges externes (montants nets)	33 731	72	218	215	221
Charges financières	2 838	6	11	9	11
Subventions versées	0	0	17	19	21
Contingents	2 746	6	52	73	74
Résultat comptable = A - B = R	89 453	190	206	175	176
Capacité d'autofinancement brute = CAF	91 654	195	215	183	190
1 / 3					
<b> INVESTISSEMENT</b>					
<b>Total des ressources d'investissement budgétaires=C</b>	191 168	406	420	410	437
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	63 633	135	140	129	134
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	60 000	127	76	71	80
Autres dettes à moyen / long terme	0	0	1	3	2
Subventions reçues	64 023	136	89	106	112
FCTVA	1 311	3	35	36	38
Autres fonds globalisés d'investissement	0	0	5	6	10
dont : Taxe d'aménagement	0	0	5	5	10
Amortissements	2 201	5	9	12	14
Provisions	0	0	0	0	0
<b>Total des emplois d'investissement budgétaires=D</b>	157 132	334	452	408	429
dont : Dépenses d'équipement	136 479	290	354	321	332
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	20 653	44	89	67	74
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	0	0	1	2	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	3	1
Charges à répartir	0	0	0	0	1
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
<b>Besoin de financement résiduel = D - C</b>	-34 036	-72	31	-2	-8
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	2	0	0
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	-34 036	-72	34	-1	-8
<b>Résultat d'ensemble</b>	123 489	262	172	176	184
<b> DETTE</b>					
Encours total de la dette au 31 décembre	232 023	493	578	471	526
dont encours des dettes bancaires et assimilées	228 257	485	571	456	513
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	228 257	485	571	456	513
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	23 491	50	100	76	84
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
<b>FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice</b>	164 321	349	689	719	778

## Fiche n°2 : Les ratios de structure

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	89 864	191	210	183	191
Résultat comptable = A - B = R	89 453	190	206	175	176
Produits de fonctionnement CAF	259 862	552	870	825	821
Charges de fonctionnement CAF	168 208	357	655	642	632
Capacité d'autofinancement brute = CAF	91 654	195	215	183	190
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	18	13	17
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	71 001	151	126	116	116
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	71 001	151	126	116	116

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
<b>POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF</b>				
Impôts locaux	45,21 %	39,65 %	36,06 %	34,69 %
Dotations et participations reçues	66,85 %	29,20 %	30,37 %	28,83 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	62,97 %	22,53 %	21,78 %	19,01 %
<b>POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF</b>				
dont: Achats et charges externes (montant net)	20,05 %	33,34 %	33,55 %	34,95 %
Charges de personnel (montant net)	60,45 %	42,42 %	39,33 %	36,17 %
Charges financières	1,69 %	1,66 %	1,41 %	1,75 %
Contingents	1,63 %	8,00 %	11,40 %	11,70 %
Subventions versées	0,00 %	2,62 %	2,94 %	3,31 %
<b>POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>				
Autofinancement net (1)	52,02 %	35,61 %	36,15 %	34,82 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	43,96 %	21,36 %	22,10 %	24,08 %
Subventions reçues	46,91 %	25,09 %	33,06 %	33,81 %
FCTVA	0,96 %	9,92 %	11,34 %	11,52 %
<b>AUTRES RATIOS</b>				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	2,49	2,65	2,49	2,70
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	2,49	2,65	2,49	2,70
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	0,26	0,47	0,41	0,44

## Point n°3 : Affectation des résultats de l'exercice 2022

Madame le maire rappelle les résultats de l'exercice 2022

### Pour la commune :

- 1° Résultat cumulé de la section de fonctionnement + 143 277.21€

Qu'elle propose d'affecter de la façon suivante :

-63 277.21€ en recette de fonctionnement au compte R 002

et

- 80 000.00€ en réserve au compte R 1068

- 2° Résultat cumulé de la section d'investissement + 20 402.96€

qu'elle propose d'affecter en investissement « recettes » au Compte R 001

### Pour le Multiple rural :

- 1° Résultat cumulé de la section de fonctionnement + 9 424.23€

Qu'elle propose d'affecter de la façon suivante :

- 9 424.23€ en recette de fonctionnement au compte R 002

- 2° Résultat cumulé de la section d'investissement + 8 072.29 €

qu'elle propose d'affecter en investissement « recettes » au Compte R 004

### Pour le budget Assainissement :

- 1° Résultat cumulé de la section de fonctionnement - 3 334.47€

Qu'elle propose d'affecter de la façon suivante :

- 3 334.47 € en dépense de fonctionnement au compte D 002

- 2° Résultat cumulé de la section d'investissement. - 11 168.72€

-

qu'elle propose d'affecter en investissement « dépenses » au Compte D 001

**Le conseil valide à l'unanimité les propositions d'affectation des résultats des 3 budgets présentés.**



## Point n°4 : Délibération portant fixation des taux d'imposition pour 2023

Madame le maire rappelle les différents taux des taxes foncières bâties et non bâties ainsi que les taux des taxes d'habitations pour les résidences secondaires au titre de l'exercice 2022.

Elle rappelle que les bases d'imposition de la commune sont très basses mais que les taux d'imposition sont supérieurs à la moyenne départementale sauf pour les taxes foncières non bâties. D'autre part elle précise que la loi de finances de 2023 a décidé d'augmenter de 7,1% la valeur locative cadastrale des biens qui sert de base d'imposition.

Pour ces raisons elle propose au conseil de maintenir les taux d'imposition de l'année précédente.

TAXES	TAUX COMMUNE	TAUX : MOYENNES DEPARTEMENTALES	PROPOSITION DE TAUX POUR 2023
Taxes foncière bâtie (TFB)	44 %	40.68%	44 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	59,08 %	69.08%	59.08%
Taxes habitation. (TH)	13.88%	11.80%	13.88%

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité la proposition de maintenir les taux 2023 par rapport à ceux de 2022 à savoir :**

**TFB : 44%**

**TFNB : 59,08%**

**TH. : 13,88%**

## Point n°5 : Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6252 « fêtes et cérémonies »

Madame le maire précise que vu l'article D1617-19 du code général des collectivités territoriales, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

De ce fait madame le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232:

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;

- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.**

### **Point n°6 : Délibération relative à la prise en charge de dépenses du budget annexe par le budget principal.**

Madame le maire informe que le budget primitif 2023 de l'assainissement est déficitaire pour un montant de 13 399.12€.

Elle rappelle que l'article L 2224-2 du CGCT interdit aux collectivités de prendre en charge dans leur budget propre, des dépenses au titre des services gérés en SPIC (services publics industriels et commerciaux), toutefois elle précise que le deuxième alinéa prévoit des dérogations à ce strict principe de l'équilibre.

La collectivité peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC par son budget général :  
« Lorsqu'après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget général aurait pour conséquence une hausse excessive des prix »

Elle propose donc de verser au budget annexe de « l'Assainissement » une subvention de 13 399.12€ destinée à financer les dépenses prévues en section d'exploitation et d'investissement permettant ainsi d'équilibrer le budget assainissement.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 13 399.12€ pour la section de fonctionnement du budget assainissement.**



## Point n°7 : Délibération approuvant les budgets primitif

Madame le maire présente le budget primitif de la commune en rappelant le budget réalisé en 2022

### FONCTIONNEMENTS DEPENSES

chapitre	Libellé	Réalisé 2022	Proposition 2023
011	Charges à caractère général	38 522,74	616 75,05
012	Charges de personnel et frais assimilés	102 083,63	119 295,00
014	Atténuations de produits	170 231,17	170 231,17
65	Autres charges de gestion courante	25 163,10	46 799,12
66	Charges financières	2 838,00	4 341,65
67	Charges exceptionnelles	0	0
68	Dotations aux amortissements	0	0
022	Dépenses imprévues	0	12 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0	92 918,34
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 201,10	2 201,10
TOTAL DEPENSES		341 040,15	509 461,43
TOTAL DEPENSES		<u>509 461,43</u>	

### FONCTIONNEMENT RECETTES

chapitre	Libellé	réalisé 2022	Proposition 2023
013	Atténuations de charges	400,00	5000,00
70	Produits des services	46 551,30	44 510,63
73	Impôt et taxes	180 462,06	195 182,59
74	Subvention d'exploitation	173 727,27	177 491,00
75	Autres produits de gestion courante	24 723,92	24 000,00
77	Produits exceptionnels	4 628,73	
TOTAL DES RECETTES		430 493,28	446 184,22
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			63 277,21
TOTAL		<u>509 461,43</u>	

### INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	libellé	Réalisé 2022	Proposition 2023
21	Immobilisations corporelles	136 479,33	392615,20
16	Emprunts et dettes assimilées	20 652,81	24 628,26
020	Dépenses imprévues	0	14 711,11
TOTAL DES DEPENSES REELLES		157 132,14	431 954,57
R 001 Solde d'exécution		136 32,89	
Reste à réaliser 2022			148 949,83
TOTAL DES DEPENSES		<u>580 904,40</u>	

### INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	libellé	réalisé 2022	Proposition 2023
13	Subventions d'investissement	64 023,00	22 0781,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 943,89	133 000,00
040	Opération d'ordre	2 201,10	2 201,10
TOTAL DES RECETTES		191 167,99	450 400,44
Restes à réaliser 2022			110 101,00
TOTAL		<u>580 904,40</u>	

Après en avoir délibéré le conseil approuve le budget primitif de la commune pour 2023

Madame le maire présente le budget primitif du multiple rural en rappelant le budget réalisé en 2022

#### FONCTIONNEMENTS DEPENSES

chapitre	Libellé	Réalisé 2022	Proposition 2023
011	Charges à caractère général	2137,44	2300,00
023	Virement à la section investissement		10739,94
042	Opérations d'ordre de transfert	9018,00	9018,00
TOTAL DEPENSES		11155,44	22057,94
TOTAL DEPENSES		<u>22057,94</u>	

#### FONCTIONNEMENT RECETTES

chapitre	Libellé	réalisé 2022	Proposition 2023
75	Autres produits de gestion courante	6000,00	6000,00
042	Opérations d'ordre de transfert	6633,71	6633,71
TOTAL DES RECETTES		12633,71	12633,71
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		7945,96	
TOTAL RECETTES		<u>22057,94</u>	

#### INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	libellé	Réalisé 2023	Proposition 2023
21	Immobilisation corporelles (hors opérations)	2100,00	13124,23
16	Emprunts et dettes		7500,00
040	Opérations d'ordre	6633,71	6633,71
TOTAL DEPENSES		8733,71	19757,94
Reste à réaliser 2022			8072,29
TOTAL DES DEPENSES		<u>35330,23</u>	

#### INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	libellé	réalisé 2022	Proposition 2023
165	Dépôts et cautionnements reçus		7500,00
021	Virement de la section de fonction		10739,94
040	Opération d'ordre	9018,00	9018,00
TOTAL DES RECETTES		9018,00	27257,94
R001 Solde d'exécution année précédente			7788,00
TOTAL		<u>35330,23</u>	

Après en avoir délibéré le conseil approuve le budget primitif du multiple rural pour 2023



Madame le maire présente le budget primitif de la station d'Assainissement en rappelant le budget réalisé en 2022

### FONCTIONNEMENTS DEPENSES

chapitre	Libellé	Réalisé 2022	Proposition 2023
011	Charges à caractère général	2216,28	3800,00
66	Charges financières	1523,04	720,58
023	Virement à la section investissement		17218,96
042	Opérations d'ordre de transfert	12919,00	12919,00
TOTAL DEPENSES		16658,32	34658,54
D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			3334,47
TOTAL DEPENSES		<u>37993,01</u>	

### FONCTIONNEMENT RECETTES

chapitre	Libellé	Réalisé 2022	Proposition 2023
70	Produits des services	6384,05	17654,09
77	Produits exceptionnels		13399,12
042	Opérations d'ordre de transfert	6939,80	6939,80
TOTAL DES RECETTES		13323,85	37993,01
TOTAL RECETTES		<u>37993,01</u>	

### INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	libellé	Réalisé 2022	Proposition 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	13744,37	12029,44
040	Opérations d'ordre	6939,80	6939,80
TOTAL DES DEPENSES		20684,17	18969,24
D001 Solde d'exécution négatif			11168,72
TOTAL		<u>30137,96</u>	

### INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	libellé	Réalisé 2022	Proposition 2023
10	Dotations	3988,56	
021	Virement de la section de fonction		17218,96
040	Opération d'ordre	12919,00	12919,00
TOTAL DES RECETTES		16907,56	30137,96
R001 Solde d'exécution année précédente		0	0
TOTAL		<u>30137,96</u>	

Après en avoir délibéré le conseil approuve le budget primitif de la station Assainissement pour 2023

## Point n°8 : Validation des entreprises retenues pour les différents lots du projet « Maison de vie collective »

Madame le maire précise que le montant des travaux de rénovation de la maison Aupetit en vue de réaliser un lieu de vie dépasse 300 000 € et que de ce fait le marché fait objet de 'une procédure particulière des marchés publics.

Elle a confiée la gestion de ce marché public à L'ATD 24 qui assume la partie administrative.

Elle rappelle que lors du conseil municipal du 19/06/2020 , le Conseil municipal lui a accordé pour la durée du présent mandat, la délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ( Article L2122-22,4° du CGCT). Elle souhaite cependant comme elle si était engagée prendre l'avis des conseillers sur la l'analyse des différentes offres et sur la liste des entreprises à retenir suivant les critères de jugement prévus par l'architecte.

« MAISON AUPETIT »

### 3 - SYNTHÈSE

Après analyse des différentes offres nous proposons dans le tableau ci-après de retenir les offres les plus avantageuses déterminées suivant les critères de jugement prévus au règlement de la consultation.

LOTS	Ecritures		Entreprises	Offres retenues		
	Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle		Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle	Tranche Ferme + Tranche Conditionnelle
LOT 1 - DESAMIANTAGE	5 000,00 € HT		BARLIER	6 000,00 € HT		6 000,00 € HT
LOT 2 - CURAGE / GROS OEUVRE / VRD	100 000,00 € HT	3 000,00 € HT	BERNARD ET ROUSSARIE	81 952,08 € HT	3 630,00 € HT	85 582,08 € HT
LOT 3 - ENDUIT MONOCOUCHE	6 100,00 € HT		TERRIEN	3 370,00 € HT		3 370,00 € HT
LOT 4 - CHARPENTE BOIS / COUVERTURE / ZINGUERIE	42 000,00 € HT		LAFAYE	53 729,57 € HT		53 729,57 € HT
LOT 5 - MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE	48 600,00 € HT	5 100,00 € HT	BERGES	67 003,00 € HT	4 145,00 € HT	71 148,00 € HT
LOT 6 - MENUISERIES INTERIEURES	11 000,00 € HT	2 300,00 € HT	BENOIT	8 540,90 € HT	2 255,48 € HT	10 796,38 € HT
LOT 7 - PLÂTRERIE / ISOLATION	12 800,00 € HT	18 300,00 € HT	AMZ	15 267,08 € HT	18 151,02 € HT	33 418,10 € HT
LOT 8 - REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES / DURS / FAÏENCE	12 000,00 € HT	4 000,00 € HT	BREL	11 478,95 € HT	3 853,24 € HT	15 332,19 € HT
LOT 9 - PEINTURE / NETTOYAGE	12 700,00 € HT	4 900,00 € HT	STAP	5 750,84 € HT	3 101,12 € HT	8 851,96 € HT
LOT 10 - ÉLECTRICITÉ cfo cfa	19 100,00 € HT	3 600,00 € HT	SPIE	17 123,87 € HT	7 715,89 € HT	24 839,76 € HT
LOT 11 - CVBPS	17 600,00 € HT	7 800,00 € HT	VAUDOY	11 294,10 € HT	6 748,40 € HT	18 042,50 € HT
TOTAUX	287 200,00 € HT	55 200,00 € HT		281 504,49 € HT	49 600,15 € HT	331 104,64 € HT

Le classement proposé ci-dessus est réalisé en fonction des critères de jugement choisis par le Maître d'Ouvrage et définis dans le RC. Il appartient au Maître d'Ouvrage de confirmer ce classement et de désigner l'entreprise à retenir.

**Madame le maire demande aux conseillers de confirmer le classement et de désigner les entreprises ci dessus à retenir .**

Un large débat s'instaure, Monsieur Soudeix exprimant son souhait de faire confiance à l'architecte qui a les compétences pour évaluer les qualifications des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offre Mme le Maire confirme que l'architecte lui a remis des grilles d'évaluation pour toutes les entreprises, ces grilles sont à la disposition des conseillers qui le souhaitent.

**Le tableau Synthèse des entreprises à retenir est soumis au vote et adopté à l'unanimité**



## Point n° 9 : Rénovation du parc des luminaires d'éclairage public.

**Madame le Maire rappelle la nécessité de supprimer les lampadaires boules du lotissement très énergivores.**

Jean Marc VERGNES précise que le SDE avait déjà proposé de remplacer ces lampadaires boules dès 2021 , mais les moyens financiers de la commune à l'époque ne permettaient pas de réaliser ces travaux. Il souligne qu'en accord avec les résidents du lotissement certains lampadaires avaient été supprimés.

Le SDE 24 en AOÛT 2022 a remis en mairie un tableau sur la consommation actuelle pour le parc éclairage public ainsi qu'une simulation avec le remplacement des foyers boules et des foyers de la traverse et de la rue des cailloux.

Le cout estimatif est de 7600 € pour les foyers boules et 43 200€ pour les 23 foyers de la traverse et de la rue des cailloux.

Ces travaux nous permettraient de diminuer notre consommation de 5693 KWH/an. Ce qui au cout de l'énergie actuel et loin d'être insignifiant .

Madame le maire souligne que le SDE 24 peut prendre en charge 35% du coût et que le gouvernement a lancé un « Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires » qui lui aussi peut participer à la rénovation des parcs lumineux.

Elle propose au conseil municipal de prendre la décision de rénover le parc lumineux d'éclairage public sous la condition de trouver des financements permettant à la collectivité de prendre en charge ce projet favorisant la transition écologique sur la commune .

**La proposition de « rénovation du parc des luminaires d'éclairage public » est adoptée à l'unanimité.**

## Point n° 10 : Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil de deux nuisances sur la commune :

- Les sangliers , qui font des dégâts dans le bourg près des maisons en particulier dans la rue des cailloux au niveau de la mairie.
- Les ragondins qui détruisent les roseaux de la station assainissement . Monsieur Vergnes précise qu'un investissement d'environ 600€ de roseau a été détruit

Madame le maire demande aux chasseurs s'ils ont des solutions pour faire fuir ces nuisibles.

Alain Soudeix avec qui monsieur Vergnes avait déjà abordé le problème précise qu'il peut mettre des pièges pour capturer les ragondins et les rats , mais que cela suppose dans un premier temps que la clôture soit remise en bon état. Il est allé sur place et a constaté d'énormes trous dans le grillage tout autour de la station.

Madame le maire remercie Monsieur Soudeix pour cette précision dont elle n'avait pas connaissance. Elle se rendra au dépôt pour envisager les travaux de rénovation de la clôture. Concernant les sangliers madame le maire s'adressera à la prefecture pour voir quels sont les moyens mis à disposition des communes pour chasser les sangliers des zones urbanisées.

Monsieur Cherchouly soulève le problème de la voiture AUDI abandonnée depuis plus de deux ans sur le parking du dépôt communal. Il souhaite savoir où en sont les recherches dont on avait parlé le mois dernier.



Madame le maire informe l'assemblée qu'elle a retrouvé la propriétaire grâce au compte Facebook de la propriétaire de la carte grise de l'AUDI Elle a eu des échanges de mails avec cette personne, qui dit avoir vendu sa voiture . Madame le maire a remis à la gendarmerie les coordonnées de la personne qui doit prendre la suite pour faire évacuer le véhicule au frais du propriétaire. Elle ne manquera pas de tenir au courant les membres du conseil de la suite de ces démarches.

Aucun autre point n'étant soulevé la séance est levé à 21h05

**Annie LESPINASSE, Maire**

Handwritten signature of Annie LESPINASSE in black ink, featuring a stylized 'A' and 'L'.

**Daniel DESMAISON, secrétaire de séance**

Handwritten signature of Daniel DESMAISON in black ink, consisting of a few bold, sweeping strokes.